



Liste de contrôle Sécurité en service extérieur, partie 2: chez les clients

Avez-vous pris toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et la santé de vos collaborateurs du service extérieur?

Les éléments suivants sont notamment essentiels: une bonne communication et coordination avec le client, des connaissances sur les dangers spécifiques sur le lieu d'intervention, et l'instruction des collaborateurs. Ces mesures contribuent également à l'efficacité de leur travail.

Les principaux dangers sont:

- le transport des équipements et du matériel du véhicule à la place de travail
- les travaux sur un «lieu étranger» (environnement inconnu, comportement inhabituel des personnes, perturbation des processus de travail)

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces risques.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Organisation

1 Les **tâches**, les **devoirs** et les **compétences** des collaborateurs du service extérieur en matière de sécurité au travail chez le client sont-ils définis dans la description de fonction?

- oui
 en partie
 non

2 Les collaborateurs peuvent-ils se faire comprendre par leurs clients dans une **langue** commune?

- oui
 en partie
 non

3 Le collaborateur **peut-il être joint** ou **peut-il contacter** son entreprise en cas de besoin de précisions et d'informations supplémentaires (assistance, communication supérieur-collaborateur) à la fois pendant le trajet et chez le client?

- oui
 en partie
 non

4 La **coordination** des mesures de sécurité et de protection de la santé nécessaires est-elle définie en accord avec le client avant l'intervention?

- oui
 en partie
 non

Exemples: prescriptions de sécurité, protection incendie, pouvoir de donner des ordres. Vous trouverez de nombreuses autres informations utiles à ce sujet dans la publication «Collaboration avec des entreprises tierces» (www.suva.ch/66092.f) et la liste de contrôle correspondante (www.suva.ch/66092-1.f). (Fig. 1)

5 Avez-vous rempli la **liste de contrôle «Sécurité en service extérieur, partie 1: en déplacement»** (www.suva.ch/67172.f) et appliqué les mesures correspondantes?

- oui
 en partie
 non

6 Avez-vous rempli la **liste de contrôle «Travailleurs isolés»** (www.suva.ch/67023.f) et procédé à la mise en place des mesures correspondantes?

- oui
 en partie
 non



1 La liste de contrôle «Collaboration avec des entreprises tierces» propose des exemples de domaines pouvant nécessiter une coordination préalable des mesures de sécurité nécessaires (www.suva.ch/66092-1.f).



2 Arrimage sur le véhicule.

Équipements

7 Les collaborateurs disposent-ils des **équipements de protection individuelle** (EPI) nécessaires aux travaux prévus chez le client?

- oui
 en partie
 non

8 Le **matériel de secours** nécessaire accompagne-t-il toujours les collaborateurs du service extérieur?

- oui
 en partie
 non

Exemples: trousse de premiers secours, carte d'appel d'urgence, moyens de communication.

9 Les collaborateurs disposent-ils de **tous les équipements de travail** nécessaires aux travaux prévus chez le client?

- oui
 en partie
 non

10 Les équipements de travail sont-ils en **parfait état** et **entretenus** selon les consignes du fabricant?

- oui
 en partie
 non

Chaque équipement de travail doit être accompagné de la déclaration de conformité du fabricant et d'une notice d'instructions dans la langue de l'utilisateur. Les travaux maintenance des équipements de travail doivent être consignés!



3 Chez les clients, les collaborateurs du service extérieur se renseignent toujours d'abord sur les dangers et les mesures de sécurité spécifiques.

- 11 Les collaborateurs disposent-ils des moyens auxiliaires ergonomiques nécessaires pour **transporter des objets lourds**?
- oui
 en partie
 non

Vous trouverez d'autres informations à ce sujet dans les listes de contrôle de la Suva:

- Alléger la charge (www.suva.ch/67089.f)
- Chargement manuel de véhicules (www.suva.ch/67093.f)
- Chargement de véhicules avec des engins de levage (www.suva.ch/67094.f)

- 12 Les collaborateurs disposent-ils des moyens auxiliaires nécessaires pour **arrimer et sécuriser** les équipements de travail et le matériel à transporter? (Fig. 2)
- oui
 en partie
 non

Chez le client

- 13 Chez le client, vos collaborateurs **se renseignent-ils** sur les **dangers** et les différentes **mesures de sécurité spécifiques** avant de commencer à travailler? (Fig. 3)
- oui
 en partie
 non

- 14 Vos collaborateurs procèdent-ils à la mise en œuvre des **mesures de sécurité** nécessaires avant de commencer à travailler ou le font-ils faire par le client?
- oui
 en partie
 non

Exemples:

- arrêt de la machine avec interrupteur de sécurité et sécurisation de ce dernier contre un réenclenchement non autorisé (fig. 4)
- protection de la zone de travail pour éviter toute collision avec des véhicules (fig. 5)
- utilisation de DDR (dispositifs différentiels à courant résiduel) sur les chantiers, à l'extérieur, dans les locaux humides (fig. 6)

- 15 Vos collaborateurs savent-ils qu'ils doivent **interrompre le travail** en cas de dangers ou de nuisances inacceptables?
- oui
 en partie
 non

- 16 Vos collaborateurs **informent-ils** le client concernant les **dangers** résultant de leur activité ainsi que les mesures de sécurité nécessaires?
- oui
 en partie
 non

- 17 Vos collaborateurs **se renseignent-ils** auprès du client sur les **équipements de secours** disponibles avant de commencer à travailler? (Voir encadré)
- oui
 en partie
 non

- 18 Vos collaborateurs portent-ils les **équipements de protection individuelle (EPI)** nécessaires chez le client?
- oui
 en partie
 non

Formation, comportement

- 19 Les collaborateurs du service extérieur sont-ils sensibilisés aux **dangers** auxquels ils risquent d'être confrontés chez le client et reçoivent-ils des informations sur les **mesures de sécurité** nécessaires?
- oui
 en partie
 non

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.



4 Interrupteur de sécurité en position 0 avec cadenas individuel permettant d'éviter un réenclenchement inopiné.



5 Clôture autour de l'ouverture d'une fosse. Les dangers découlant de l'exécution de travaux prévus chez le client doivent être limités en collaboration avec le client.



6 Lorsqu'il n'y a pas de tableaux de distribution de chantier à disposition, il faut utiliser des prises différentielles mobiles (DDR).

Avant de commencer à travailler, les collaborateurs se renseignent sur les équipements et le matériel de secours

- Emplacement du matériel de premiers secours
- Dispositifs de détection d'incendie et de lutte contre le feu
- Téléphone de secours, numéros d'urgence
- Issues de secours
- Plans d'alarme, de fuite et de sauvetage
- Lieux de rassemblement

Infos complémentaires: voir liste de contrôle «Plan d'urgence pour les postes de travail fixes» (www.suva.ch/67062.f).

